

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 septembre 2010

Le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité des membres présents, Madame GUENNAL Joëlle, comme secrétaire de séance.

1 - Décisions modificatives de crédits :

DM n°1 – Budget Commune :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la décision modificative de crédits n°1 du budget de la commune portant sur l'exercice 2010.

Recette de fonctionnement :

- Art. 70841 : mise à disposition de personnel facturé aux budgets annexes + 3 111.16 €

Dépense de fonctionnement :

- Art. 673 : titres annulés sur les exercices antérieurs + 4 500.00 €
- Art. 6288 : autres services extérieurs - 1 388.84 €

DM n°2 – Budget Commune :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la décision modificative de crédits n°2 du budget de la commune portant sur l'exercice 2010.

Dépense de fonctionnement :

- Art. 6288 : autres services extérieurs - 6 000.00 €
- Art. 657364 : subvention de fonctionnement + 6 000.00 €

DM n° 2 – Budget Camping :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la décision modificative de crédits n°2 du budget Camping portant sur l'exercice 2010.

Dépense d'investissement :

- Art. 2315 : installation, matériel et outillage technique + 30 000.00 €
- Art. 1641 : emprunt + 30 000.00 €

DM n° 3 – Budget Camping :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la décision modificative de crédits n°3 du budget Camping portant sur l'exercice 2010.

Dépense d'investissement :

- Chapitre 23 : immobilisations en cours + 1 800.00 €
- Chapitre 21 : immobilisation corporelles - 1 800.00 €

DM n° 4 – Budget Camping :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la décision modificative de crédits n°4 du budget Camping portant sur l'exercice 2010.

Recette de fonctionnement :

- Art. 70871 : remboursement de frais + 6 000.00 €
- 70388 : Autres redevances et recettes diverses + 2 000.00 €

Dépense d'investissement :

- Art. 1641 : emprunts + 3 720.00 €

Dépense de fonctionnement :

- Art. 66111 : intérêts des emprunts + 4 280.00 €
- Chap. 023 : virement à la section d'investissement + 3 720.00 €

Recette d'investissement :

- Chap. 021 : virement à la section de fonctionnement + 3 720.00 €

DM n° 1 – Budget Assainissement :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la décision modificative de crédits n°1 du budget Assainissement portant sur l'exercice 2010.

Dépense de fonctionnement :

- Art. 625 : déplacements, mission et réceptions + 380.00 €

Recette de fonctionnement :

- Art. 70128 : autres taxes et redevances - 380.00 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les Décisions Modificatives telles que présentées.

2 – Demande d'autorisation de déplacement des registres d'Etat Civil :

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée que suite à l'indisponibilité des salles de la Mairie en raison de travaux, la célébration du mariage des époux FREY Eric et DOEBLIN Gaëtane en date du 23 octobre 2010 ne pourra se faire en la Maison Commune et propose le déplacement des registres d'Etat Civil à la salle des fêtes située dans la Commune.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et une abstention, décide d'approuver cette proposition.

3 – Proposition du rapport de clôture de l'opération « restauration de l'ancien relais de la Vénèrie » réalisé par la SODEVAM ainsi que l'appel de fonds correspondant.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport de clôture de l'opération « restauration de l'ancien relais de la Vénèrie » établi par la SODEVAM à la demande de l'ancienne municipalité et afin de solder cette opération, présente l'appel de fonds correspondant d'un montant TTC de 373.18 €.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'approuver.

4 – Remboursement de sinistre – Tour St Nicolas et gymnase SCHNEBELEN – Acceptation de recettes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les remboursements de sinistres suivants :

- Assurances-Conseils : chèque d'un montant de 1 123.83 € représentant le remboursement du vandalisme du 31.03.2010 à la Tour St Nicolas ;
- Assurances-Conseils : chèque d'un montant de 895.90 € représentant le remboursement du bris de vitre au gymnase SCHNEBELEN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces recettes, à imputer à l'article 778 « Autres produits exceptionnels ».

5 – Achat et cession de terrains rue du Moulin entre la Commune et Monsieur BONARIA Sébastien

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une demande adressée par Monsieur BONARIA Sébastien domicilié à Contz les Bains – 5 montée des Vignerons en vue de l'achat et de la vente de parcelles sises rue du Moulin à Sierck les Bains afin d'y réaliser un parking.

Après examen du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la cession au profit de Monsieur BONARIA Sébastien d'une partie du domaine public communal cadastré S. 04 lieudit « rue du Moulin » pour une contenance de 0.13 are et 0.50 are et d'une partie de la parcelle cadastrée S. 4 n° 168 lieudit « rue du Moulin » pour une contenance de 1.06 are.
- décide de l'acquisition d'une partie de la parcelle de Monsieur BONARIA Sébastien cadastrée S. 04 n° 102 lieudit « rue du Moulin » pour une contenance de 0.05 are ;
- fixe le prix d'acquisition et de la vente à 1 366.67 €/are, ce prix est établi selon le barème des terrains à usage autre que d'habitation en zone constructible. Les frais résultant de cette transaction sont à la charge de Monsieur BONARIA Sébastien.
- Charge Me GROUX , Notaire à Sierck les Bains de la rédaction de l'acte correspondant ;
- Autorise le Maire à signer lesdits actes ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- La dépense ainsi que la recette s'y rapportant seront imputées aux articles 2111 et 775 du budget communal de l'exercice 2010.

6 – Modification du tableau des effectifs :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création :

- de deux emplois aidés à durée déterminée, au sein des services administratifs, à raison de 20 heures par semaine, rémunérés sur la base horaire du SMIC avec effet au 1^{er} septembre 2010 ;
- d'un emploi contractuel à durée déterminée et à temps complet, d'un agent de développement, avec effet au 1^{er} novembre 2010 et rémunéré sur la base de la grille indiciaire d'un agent de catégorie B.

7 – Vente terrain communal à la société NORMA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 18 janvier 2010.

Après examen du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la cession au profit de la société NORMA d'une partie de la parcelle cadastrée S. 03 n° 161 d'une contenance de 26.38 ares ;
- fixe le prix de vente à 7.50 €/m² pour 550 m² ;
- charge Maître GROUX, Notaire à Sierck les Bains de la rédaction de l'acte correspondant ;
- autorise le Maire à signer l'acte susvisé, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;
- précise que les frais afférents à la présente transaction sont à la charge de la société NORMA.

8 – Proposition du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal pour l'Etude et la Réalisation de Projets d'Implantation de Structures Universitaires dans l'Agglomération Thionvilloise pour l'exercice 2009.

Après avoir pris connaissance des comptes annuels se rapportant aux activités du Syndicat Intercommunal pour l'Etude et la Réalisation de Projets d'Implantation de Structures Universitaires dans l'Agglomération Thionvilloise pour l'exercice 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation ou remarque.

9 – Attribution du marché pour la poursuite des travaux de restauration sur les courtines Sud, Ouest et les ouvrages casematés du château.

Dans le cadre de la poursuite des travaux de restauration sur les courtines Sud, Ouest et les ouvrages casematés du château des Ducs de Lorraine et après avoir entendu le rapport de la commission d'appel d'offres réunie le 2 septembre 2010 dont le récapitulatif des offres est le suivant :

Lot n° 1 : Béton armé – maçonnerie – pierre de taille

Coût prévisionnel : marché (toutes tranches confondues) : 1 542 311.80 €HT

Tranche ferme : 918 533.80 €HT
Tranche conditionnelle 1 : 354 149.70 €HT
Tranche conditionnelle 2 : 269 607.30 €HT

Délai prévisionnel : marché (toutes tranches confondues) : 25 mois
Tranche ferme : 14 mois
Tranche conditionnelle 1 : 6 mois
Tranche conditionnelle 2 : 5 mois

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres

- Marché (toutes tranches confondues) :
- entreprise HORY-CHAUVELIN LORRAINE :
 - prix des prestations : 1 309 556.20 € HT soit 85 % du coût prévisionnel du marché
 - Délai des prestations : inchangé par rapport au calendrier prévisionnel du marché
 - entreprise CHANZY-PARDOUX/PIANTANIDA :
 - prix des prestations : 1 499 852.76 € HT soit 97 % du coût prévisionnel du marché
 - Délai des prestations : inchangé par rapport au calendrier prévisionnel du marché

Résultat du classement des entreprises :

Classement	Entreprise	notation
1	HORY-CHAUVELIN LORRAINE	18
2	CHANZY-PARDOUX/PIANTANIDA	15.72

Proposition de retenir l'entreprise HORY-CHAUVELIN LORRAINE

Lot n° 2 : charpente métallique

Coût prévisionnel : marché (en tranche ferme) : 92 658.40 €HT

Délai prévisionnel : marché (en tranche ferme) 2.5 mois

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- Marché :
- entreprise LE BRAS :
 - prix des prestations : 84 182.00 €HT soit 91 % du coût prévisionnel du marché
 - Délai des prestations : inchangé par rapport au calendrier prévisionnel du marché
 - entreprise RIEU :
 - prix des prestations : 95 735.00 € HT soit 103 % du coût prévisionnel du marché
 - Délai des prestations : inchangé par rapport au calendrier prévisionnel du marché

Résultat du classement des entreprises :

Classement	Entreprise	Notation
1	LE BRAS	18
2	RIEU	15.83

Proposition de retenir l'entreprise LE BRAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et une abstention :

- Prend acte de la décision de la commission susvisée et confie le marché aux entreprises comme suit :

N° de lot	LOT	OFFRE HT	ENTREPRISE
1	Béton armé – maçonnerie – pierre de taille	1 309 556.20 €	HORY-CHAUVELIN LORRAINE
2	charpente métallique	84 182.00 €	LE BRAS
		1 393 738.20 €	

Le montant total des offres des entreprises retenues s'élève à la somme de 1 393 738.20 €HT soit 1 666 910.89 €TTC

- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches, signer tous les documents et solliciter toutes les subventions afférentes à cette opération ;

La dépense correspondante sera imputée à l'article 2313 opération 9098 du budget communal.

10 – Attribution des travaux sur le réseau d'eau potable rue du Cardinal Billot.

Dans le cadre des travaux de remplacement du réseau d'eau potable rue du Cardinal Billot et après avoir entendu le rapport de la commission d'appel d'offres réunie le 2 septembre 2010 dont le récapitulatif des offres est le suivant :

- Entreprise RANI 104 557.75 €HT
- Entreprise STRADEST 98 398.57 €HT
- Entreprise EUROPEAN TP 73 554.95 €HT
- Entreprise VEOLIA : offre non remise

et qui propose que soit retenue l'entreprise EUROPEAN TP, la mieux disante,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Prend acte de la décision de la Commission d'appel d'offres et confie à l'entreprise EUROPEAN TP présentant l'offre la mieux disante, les travaux pour un montant de 73 554.95 €HT soit 87 971.72 €TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 2315 du budget Eau.

11 – Travaux de voiries, d'enfouissement des réseaux aériens et d'alimentation d'eau potable, rue du Cardinal Billot – Attribution de la maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre des travaux de voiries, d'enfouissement des réseaux aériens et d'alimentation d'eau potable rue du Cardinal Billot ; après avoir entendu le rapport de la commission d'appel d'offres réunie le 2 septembre 2010 dont le récapitulatif des offres est le suivant :

Taux d'honoraires global :

- Bureau d'Etudes YXOS : 7.10 %
- Architecture et Environnement : 7.85 %
- Bureau d'Etudes BEREST : 6.80 %

et qui propose que soit retenue l'entreprise BEREST, la moins-disante,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- décide l'attribution de la maîtrise d'œuvre au bureau d'études BEREST à Basse-Ham pour un taux de rémunération de 6.80 % soit un montant HT de 42 568.00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

La dépense correspondante sera imputée pour partie à l'article 2315 P. 9083 du budget communal, à l'article 238 du budget Assainissement et à l'article 2315 du budget Eau.

12 – Château - poursuite des travaux de restauration sur les courtines Sud, Ouest et les ouvrages casematés – approbation de l'opération, modification du plan de financement et demande de subventions correspondantes.

Dans le cadre de la poursuite des travaux de restauration sur les courtines Sud, Ouest et les ouvrages casematés du château des Ducs de Lorraine, Monsieur le Maire rappelle sa délibération en date du 31 mai dernier et propose d'une part la modification du plan de financement, l'approbation de l'opération ainsi que les demandes de subventions correspondantes.

Plan de financement et demandes de subventions (tranche ferme 2010-2011)

	Montant total HT	Montant HT	Année 2010	Année 2011		Montant subvention	Année 2010	Année 2011
Tranche ferme	1 018 000.00	188 000.00	188 000.00	0.00	Montant disponible tranche précédente			
					Etat (DRAC) (40 %)	75 200.00	75 200.00	0.00
					Conseil Général Moselle (40 %)	75 200.00	75 200.00	0.00
					Conseil Régional Lorraine sur 126.476,00 € (10%)	12 647.60	12 647.60	0.00
					Conseil Régional Lorraine sur 61.524,00 € (10 %)	6 152.40	6 152.40	0.00
					Ville de Sierck les Bains (10 %)	18 800.00	18 800.00	0.00
		830 000.00	300 000.00	530 000.00	Solde tranche ferme			
					Etat (DRAC) (30 %)	249 000.00	90000	159 000.00
					Conseil Général Moselle (30 %)	249 000.00	90000	159 000.00
					Conseil Régional Lorraine (30 %)	249 000.00	90000	159 000.00
					Ville de Sierck les Bains (10 %)	83 000.00	30000	53 000.00
		1 018 000.00	488 000.00	530 000.00			488 000.00	530 000.00
Total dépenses	1 018 000.00				Total recettes	1 018 000.00		

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et une abstention, et après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération de confortation de la courtine Sud et ouest et les ouvrages casematés ;
- Adopte le plan de financement prévisionnel modifié tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise le maire à solliciter toutes les demandes de subventions afférentes à la tranche ferme, auprès de l'Etat (DRAC), du Conseil Régional de Lorraine et du Conseil Général de la Moselle ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents utiles à cette opération.

La séance est levée à 20 h 40.